

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2012**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mai 2012 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Sylvain PICOUET, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER, Norbert LAGNEAU, Catherine ROTA, Marie-Rose PETIT.*

Absent(s) : *Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET, Bernard BORDE ayant donné pouvoir à Mme MANGEON, Angélique DONDEYNE/LEONARD et Joël THIBAUT.*

Secrétaire de séance : *Yvonne BALLAGUET*

I. COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL (CPI de Collemiers)

M. DAUTEL explique que le Comité Consultatif Communal est représenté par 3 titulaires et 3 suppléants du Conseil Municipal et de même pour le CPI. Il se réunit lorsqu'il y a des changements au niveau du CPI de Collemiers (arrivée/départ ...)

Il convoquera les pompiers pour élire les nouveaux membres du Comité.

Pour la Commune :

- *Titulaires :*
M. GRANDJEAN
Mme PETIT
M. DEMEULEMEESTER

- *Suppléants :*
Mme ROTA
M. PICOUET
M. BORDE

II. BARNUM

Mme MANGEON a demandé à M. TROUÉ de se renseigner sur l'acquisition d'un barnum pour la commune et les associations, afin d'éviter les locations répétitives pour les manifestations.

Après réflexion, le Conseil s'arrête à l'unanimité sur un barnum d'une dimension de 6m x 12m en PVC d'un montant de 717 € HT. M. TROUÉ va recontacter la société pour savoir si les frais d'envoi sont gratuits.

Le Conseil mandate M. MANGEON pour la signature du devis dès réception en Mairie.

III. FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET

Madame MANGEON présente le catalogue de TOUT POUR RIRE à Sens, le Conseil après réflexion, décide à l'unanimité de choisir le feu d'artifice GOLF d'un montant de 792 € TTC.

IV. PARCELLE VALLÉE DE PARON

Mme MANGEON présente le courrier reçu du Conseil Général concernant l'Aménagement Foncier. La parcelle B 52 dépourvu maintenant de propriétaire et d'héritiers appartient désormais à la Commune.

V. DEVIS FORCLUM

- *devis d'un montant de 1 167.30 € TTC (recherche de panne et remise en service partiel du réseau suite vol de cuivre sur la commune)*
- *devis d'un montant de 3 558.10 € TTC (changement des horloges hors service sur la commune : éclairage public)*

Le Conseil souhaite demander un autre devis concernant les horloges (un devis sera demandé à la société BENTIN)

*La séance est levée à 23h00. Prochaine réunion de conseil le jeudi 28/06/2012 à 20h00.
(Tous les Conseils Municipaux auront lieu le dernier jeudi de chaque mois)*